



## +200 CHF de frais suite mauvaise adresse postale?!

Par **GARY2**, le **21/04/2021** à **14:52**

Bonjour,rnrnJ'ai la très mauvaise surprise de recevoir une contravention majorée (Strafbefehl) par LRAR, 7 mois après !, pour un excès de vitesse de moins de 15 km/h sur l'autoroute en Suisse (120 CHF amende, + 2 x 100 CHF de frais de relance). Habitant en limite de 2 communes, 2 erreurs dans l'adresse postale (la rue et la ville), peuvent expliquer que je n'ai pas reçu de courrier avant. Puis-je contester les frais de relance exorbitants et ne payer que l'amende ?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **21/04/2021** à **16:54**

bonjour,rnrnen utilisant le verbe pouvoir, la réponse ne peut-être que positive, par contre il est impossible de prédire la réponse de l'administration du canton concerné.rnrnd'ou provient l'erreur ? de l'émetteur du procès verbal, de votre carte grise, de votre adresse, du service de la poste.....rnrnsalutations

Par **Tisuisse**, le **22/04/2021** à **07:27**

Bonjour,rnrnL'émission des poursuites pénales à votre encontre ne relève pas du droit français mais du droit helvétique, très exactement du droit du canton. Donc, rapprochez-vous d'un avocat suisse cantonal.